



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 55342

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur les conditions de fonctionnement des centres de coopération policière et douanière. En application de l'accord de coopération transfrontalière franco-italien signé à Chambéry le 3 octobre 1997, il était en effet prévu, comme cela a été confirmé lors d'une réponse ministérielle du 8 mars à une question écrite sur ce sujet, que le centre de coopération policière et douanière de Modane serait doté de cinq agents des douanes dès sa création. Or il apparaîtrait que ces postes ne soient toujours pas en place. Il souhaite connaître les raisons de ce retard et les moyens que l'Etat entend réellement engager pour renforcer la lutte contre la fraude, qui est pourtant affichée comme un objectif prioritaire du Gouvernement.

Texte de la réponse

La convention franco-italienne relative à l'accord de coopération transfrontalière, signée à Chambéry le 3 octobre 1997, a été ratifiée par la loi n° 99-992 du 1er décembre 1999 publiée au Journal officiel du 2 décembre 1999. Le centre de coopération policière et douanière de Modane accueille d'ores et déjà des services de la police et de la gendarmerie nationale, ainsi que de la police italienne. S'agissant de la douane, les pratiques internationales habituelles prévoient l'installation concomitante, dans ces structures nouvelles, des services douaniers de chacun des Etats concernés. Les contacts réguliers sur cette question entre le directeur régional des douanes de Chambéry et son homologue italien permettent d'indiquer que l'affectation des personnels des deux services, français et italien, chargés de la lutte contre la fraude douanière, interviendra très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55342

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mars 2001

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7061

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1803